

BARUFFA Marie Antoinette
225J, chemin de St. Joseph
84110 Séguret

Séguret, le 19 Octobre 2020

Monsieur le Président
de la Communauté des Communes
Vaison-Ventoux
375 Avenue Gabriel Péri
84110 Vaison-la-Romaine

Objet : Enquête publique concernant SCoT - Elaboration PLU Séguret

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le SCoT, étant habitante du Quartier de Saint Joseph de Séguret, je souhaite porter à votre attention mes objections à l'élargissement de la partie de notre quartier à désigner comme zone d'urbanisation telle que proposé par Monsieur le Maire de Séguret dans la lettre qu'il vous a adressé le 21 septembre 2020.

Sur le plan de la procédure et de la concertation avec la population, j'ai constaté qu'aucune concertation, ne fût-ce qu'avec les habitants du quartier, n'a eu lieu sur cette proposition. Quoique Monsieur le Maire vienne de relancer la concertation avec la population, les résultats de cette concertation viendront trop tard pour permettre encore leur prise en compte dans le cadre du SCoT.

Par ailleurs, la proposition de Monsieur le Maire n'a fait l'objet d'aucun débat ni décision préalable au Conseil municipal permettant de conclure qu'une majorité du Conseil municipal pourrait soutenir une proposition allant dans ce sens, tout en tenant compte de tous les éléments devant être pris en compte au jour d'aujourd'hui pour une telle orientation.

Même si une modification ultérieure du SCoT ne soit pas formellement pas exclue, il s'agit d'une procédure lourde et improbable pour pouvoir porter uniquement sur un quartier dans un des 19 villages de la COPAVO.

Sur le fond de la proposition du Monsieur le Maire, je considère donc qu'elle ne peut se justifier, appelant plusieurs objections. Il s'agit d'objections liées à la cohérence même des approches soutenant le projet de PLU, d'une part, avec les quartiers Notre Dame et La Combe à juste titre déjà désignés comme secteurs stratégiques en termes de création de nouveaux logements. Et des objections liées, entre autres, au besoin d'une réduction importante de la croissance démographique

sur laquelle se base encore le projet de PLU, étant de 1,1% par an ! Ce chiffre est à comparer avec le 0,6 % actuellement pris pour base dans le SCoT, considéré encore toujours comme ambitieux par l'Etat, tel qu'il ressort de l'avis émis par l'Etat sur le SCoT le 3 juin 2020.

A la lumière de la nécessité de réduction des chiffres de croissance démographique, préconisée tant par le SCoT et soulignée en particulier aussi par l'Etat, je considère que la suppression de la zone Sous Cabasse, devant inclure tant la partie au sud du Chemin Sous Cabasse avec 16 logements que son excroissance au nord du Chemin avec 6 logements, ne justifie pas la désignation d'autres zones à urbaniser autres que les deux secteurs stratégiques Notre Dame et La Combe.

Vous trouverez en annexe une élaboration plus détaillée des divers points y compris pour les objections d'autre nature qu'il y a lieu de soulever quant à la proposition contenue dans la lettre de 21 septembre 2020 de Monsieur le Maire de Séguret. Il s'agit d'objections portant tant sur les aspects paysagers et perte de terrains agricoles à valeur ajoutée, que sur les implications de coûts importants liés à la construction de logements dans une zone élargie du quartier de Saint Joseph, coûts qui seraient d'une même nature que ceux liés à la construction de logements dans la zone Sous Cabasse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.